

L'an deux mil quatorze, le quatre juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien MICHALLET, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

DATE DES CONVOCATIONS : 27 juin 2014

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus.

Présents : MM. MICHALLET Damien, ALLAROUSSE Nicolas, AUBIGNAT Stéphanie, BALLEFIN Robert, BERCHET Marie, BOUCHÉ Christian, CANET Véronique, CORREIA Alexia, DUMOULIN Chantal, GENILLON André, GOICHOT Guadalupe, GRUOT Mireille, MAUGER Dominique, MILLY Roger, ROGEMOND Maurice, ROGEMOND Ludivine.

Excusé(e)s : M. DERDERIAN Philippe donne pouvoir à Mme BERCHET Marie  
Mme SADIN Christine donne pouvoir à M BALLEFIN Robert  
M. GAIFFIER Jean-Philippe donne pouvoir à Mme GRUOT Mireille

Madame BERCHET Marie est nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte à vingt heures trente.

Avant de commencer la réunion, Monsieur Damien MICHALLET, Maire, évoque avec beaucoup d'émotion le drame qui s'est produit à Albi à l'école Edouard Herriot : le décès d'une institutrice de 34 ans.

Par ce deuil, ce sont les valeurs de la France qui sont bafouées, c'est une atteinte aux principes de la République « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Il propose une pensée pour le monde enseignant et plus particulièrement aux enseignants de cette école et à la famille de cette enseignante, mère de deux petites filles.

Il demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence.

## **REFORME RYTHMES SCOLAIRES – CHOIX DES HORAIRES SUITE AU DECRET DU 07 MAI 2014**

---

M. Damien MICHALLET, Maire, fait part au conseil municipal du contenu du décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires de SATOLAS ET BONCE.

Il rappelle que le Conseil Municipal a fait le choix d'appliquer les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014.

Par délibération en date du 19 décembre 2013, il avait été choisi de faire les TAP sur la fin de l'après-midi de 15h30 à 16h30 les lundi, mardi, jeudi et enseignement le mercredi matin.

Suite au décret mentionné ci-dessus, la commune a réétudié, avec les représentants de parents d'élèves, les directeurs d'écoles et enseignants la possibilité de mettre en place une seule demi-journée de temps d'activités périscolaires (3 heures dédiées), le mercredi après-midi.

Les conseils d'écoles maternelles et élémentaires réunis en conseil extraordinaire ont émis un avis favorable le 23 mai 2014.

Une réunion publique a été organisée le mardi 27 mai 2014 à 20h30 au foyer pour expliquer le projet à tous les parents d'élèves.

Un avis favorable a été donné par l'inspection académique.

Il présente au Conseil Municipal le nouvel agenda validé à l'unanimité lors du Conseil d'Ecole :

	07H00-08H30	08H30-11H45	11H45-13h30	13H30-15H30	15H30-16H30	16H30-18H30
LUNDI	ACCUEIL	CLASSE	PAUSE MIDI	CLASSE	Temps intermédiaire entre école et périscolaire	Périscolaire + Aide aux devoirs
MARDI	ACCUEIL	CLASSE	PAUSE MIDI	CLASSE		
	07H00-08H30	08H30-11H30	11h30-13H30	13h30 – 16h30		
MERCREDI	ACCUEIL	CLASSE	PAUSE MIDI	2 TAP de 1h30		Périscolaire
	07H00-08H30	08H30-11H45	11H45-13h30	13H30-15H30	15H30-16H30	16H30-18H30
JEUDI	ACCUEIL	CLASSE	PAUSE MIDI	CLASSE	Temps intermédiaire entre école et périscolaire	Périscolaire + Aide aux devoirs
VENDREDI	ACCUEIL	CLASSE	PAUSE MIDI	CLASSE		

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette nouvelle organisation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à des rythmes scolaires réguliers avec la mise en place des TAP le mercredi après-midi et un enseignement le mercredi matin.

### TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE suite à la réforme des rythmes scolaires

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mai 2008 autorisant Monsieur le Maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122- al 7 du CGCT,

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal de la volonté de la commission scolaire de mettre en place de nouveaux tarifs pour la cantine. En effet, il propose des tarifs différents pour les familles habitant la commune et celles extérieures à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de modifier le point n° 2 de la délibération du 12 juillet 2012 :
  - Le montant du repas pour les lundi, mardi, jeudi et vendredi est de 3 € pour les familles de SATOLAS ET BONCE, pour les enfants du personnel communal, pour les enseignants et leurs enfants.
  - Le montant du repas pour les lundi, mardi, jeudi et vendredi est de 4.50 € pour les familles extérieures à la commune.
  - Le montant du repas du mercredi est de 4.50 € pour les familles de la commune, pour les enfants du personnel communal, enseignants et leurs enfants.
  - Le montant du repas du mercredi est de 5.00 € pour les familles extérieures à la commune.
- Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Accord à l'unanimité des membres présents.

## TARIF POUR LE PERISCOLAIRE suite à la réforme des rythmes scolaires

---

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mai 2008 autorisant Monsieur le Maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122- al 7 du CGCT.

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal de la volonté de la commission scolaire de mettre en place de nouveaux tarifs pour l'accueil du périscolaire. En effet, il propose des tarifs différents pour les familles habitant la commune et celles extérieures à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de modifier le point n° 3 de la délibération du 12 juillet 2012 :
  - Le montant du périscolaire est de 2 € par temps d'accueil pour les familles de la commune, pour les enfants du personnel communal et du corps enseignant.
  - Le montant du périscolaire est de 3 € par temps d'accueil pour les familles extérieures à la commune.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Accord à l'unanimité des membres présents.

## CREATION DE DEUX POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES EMPLOIS D'AVENIR

---

Le dispositif des emplois d'avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

En contre partie de l'aide de l'Etat versée à la collectivité (75% d'aide sur la base du SMIC pour 35h) la collectivité s'engage à désigner un tuteur parmi son personnel et à faire monter en compétence les personnes recrutées (formation obligatoire). Par ailleurs un suivi pendant l'emploi sera mis en place avec la mission locale (entretien tripartite : collectivité, personne recrutée, mission locale).

Monsieur le Maire propose de créer DEUX emplois d'avenir dans les conditions suivantes :

- Contenu des postes : animateur d'activités périscolaires ou agent animateur périscolaire.  
Sa mission :
  - garderie périscolaire matin/soir
  - Surveillance pendant les heures de cantine
  - Aide aux devoirs
  - Intervention dans le cadre des TAP sur les rythmes scolaires les mercredis
  - En appui sur la gestion administrative des plannings
  - Participation au comité de pilotage
- Durée des contrats : 12 mois renouvelable deux fois
- Durée hebdomadaire de travail : 35h
- Rémunération : 9,53 € (taux horaire du SMIC)

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec les personnes recrutées et l'Etat et des contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de créer DEUX postes dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions suivantes :

- Contenu des postes : animateur d'activités périscolaires ou agent animateur périscolaire.  
Sa mission :
  - garderie périscolaire matin/soir
  - Surveillance pendant les heures de cantine
  - Aide aux devoirs
  - Intervention dans le cadre des TAP sur les rythmes scolaires les mercredis
  - En appui sur la gestion administrative des plannings
  - Participation au comité de pilotage
- Durée des contrats : 36 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 h
- Rémunération : 9,53 € (taux horaire du SMIC)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

## **MARCHÉ - ROUTE DES SORBIÈRES – CHEMINEMENT PIETONNIER – 3<sup>ème</sup> TRANCHE 2014**

---

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint délégué aux travaux, informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux Route des Sorbières.

La commune a demandé des travaux supplémentaires qui consistent à la mise en place de ralentisseur plateau pour sécuriser l'accès du futur lotissement – Route des Sorbières ainsi que l'extension du projet de trottoirs. Ces travaux conduisent à une plus-value.

Le financement de cette opération est partagé entre la CAPI et la commune dans le cadre d'une convention de fonds de concours au profit de la CAPI.

Conformément à la délibération du 24/06/2014 du conseil communautaire de la CAPI, le montant estimatif des travaux pouvant être réalisés en 2014 est arrêté à la somme de 75 154,55 € HT dont le financement est assuré par la commune pour 26 370, 26 €, hors frais de maîtrise d'œuvre.

Monsieur Christian BOUCHÉ demande au Conseil Municipal de valider ce projet et d'entériner la participation communale afin d'actualiser le montant hors taxe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de valider ce projet et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

## **SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

---

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint délégué aux travaux, informe le Conseil Municipal que suite à notre demande de la collectivité, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

*Collectivité : commune SATOLAS ET BONCE*

*Affaire n° 12-262-475*

*Renforcement poste le Haut David et Enfouissement HTA/BT route de l'Eperon Tranche 2*

**SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 222 429 €

Le montant total des financements externes s'élève à : 131 130 €

La participation aux frais du SEDI s'élève à : 4 110 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **87 190 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI.

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**1 - PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **222 429 €**

Financements externes : **131 130 €**

**Participation prévisionnelle : 91 300 €**

*(frais SEDI + contribution aux investissements)*

**2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du** décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

**Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde) 87 190 €**

## **SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX FRANCE TELECOM**

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint délégué aux travaux, informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la collectivité, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

*Collectivité : commune SATOLAS ET BONCE*

*Affaire n° 12-262-475*

*Renforcement poste le Haut David Enfouissement FT route de l'Eperon Tranche 2*

## **SEDI - TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 49 022 €

Le montant total des financements externes s'élève à : 9 429 €

La participation aux frais du SEDI s'élève à : 1 273 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **38 320 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI.

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

**1 - PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **49 022 €**

Financements externes : **9 429 €**

**Participation prévisionnelle : 39 593 €**

*(frais SEDI + contribution aux investissements)*

**2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :**

**ur un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)**

**38 320 €**

## **POINT TRAVAUX ROUTE DES SORBIERES**

---

- Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint délégué aux travaux, informe le Conseil Municipal que des travaux supplémentaires sont prévus à la hauteur du giratoire de la Ruelle.
- Les candélabres seront posés en septembre. Un arrêt provisoire du chantier pendant le mois d'août est à noter. La dépose des poteaux existants ne se fera qu'après la mise en service de l'éclairage public.
- Parking Route des Sorbières, trottoirs et raccord du giratoire, les enrobés seront exécutés courant septembre.
- Afin d'éviter une arrivée d'eau constante depuis la fontaine jusque dans le bassin d'infiltration, il a été créé un puits perdu à proximité de la fontaine de la Ruelle.  
Le bassin d'infiltration de la Route des Sorbières pourra être ainsi curé dans de bonnes conditions.

## **POINT MAISON ROUTE DES SORBIERES**

---

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint délégué aux travaux, informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandés en vue de la démolition de la maison.

## **TRAVAUX DIVERS**

---

Monsieur Christian BOUCHÉ, adjoint délégué aux travaux, fait part au Conseil Municipal que la rue du David sera éclairée en septembre à l'unique charge de la commune.

En raison de la dangerosité de la route des Etraits, la CAPI prévoit d'effectuer des travaux afin de sécuriser un minimum cet accès qui est essentiellement une voie de desserte pour rejoindre la ZAC de Chesnes.

## **TERRAINS ROUTE DES ETRAITS**

---

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un projet d'achat de terrains Route des Etraits. Il s'agit de deux parcelles mises en vente par les héritiers.

Il évoque différents intérêts pour la commune : la sécurisation de l'abri bus qui pourrait être décalé, l'enfouissement des bacs containers pour le tri sélectif...

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à faire une proposition financière en vue de l'achat de ces deux parcelles.

Accord à l'unanimité.

## CROIX DU BAS BONCE

Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de déplacer la Croix du Bas Bonce pour des raisons de visibilité puisqu'elle se trouve actuellement en bord de route.

## AGREMENT ANCV (AGENCE NATIONALE DES CHEQUES VACANCES)

Créée en 1982, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) est un établissement public dont la mission est de favoriser l'accès aux vacances et aux loisirs. Pour répondre à ces objectifs, l'ANCV développe deux outils d'intervention complémentaires : les Chèques-Vacances et les programmes d'action sociale pour les publics en difficulté

Dans l'éventualité d'une gestion par la commune des TAP issue de la réforme des rythmes scolaires, Monsieur le Maire propose de recourir à ce mode de paiement pour les familles pour le règlement de tout ou partie des TAP, la signature d'une convention avec l'agence nationale des chèques vacances est nécessaire.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer cette convention pour obtenir l'agrément auprès de l'ANCV.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'accepter le paiement par Chèques Vacances
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'ANCV ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision,
- de prendre en charge les frais de gestion qui seront imputés au chapitre 627.

## POINT SUR LE CONTRAT UNIQUE D'INSERTION EN COURS (FIN AU 17/07/2014)

Monsieur Robert BALLEFIN, informe le Conseil Municipal que le contrat unique d'insertion en cours va prendre fin au 17 juillet 2014.

Ce contrat ne sera pas renouvelé.

## POINT URBANISME

- Point urbanisme

Monsieur Robert BALLEFIN, Adjoint délégué à l'urbanisme, avec l'assistance d'Alexia CORREIA, présente les différentes autorisations de droit du sol traitées sur la commune de mai à juin 2014.

DOCUMENTS D'URBANISME	OBJET	NOM	ADRESSE	DECISION	MOTIF REFUS
permis de construire	maison individuelle	LUSY Cyril	le Clos des Chênes	accepté le 26 mai 2014	
	abri	Stéphane TRAPEAU	1 Lotissement les Tilleuls	accepté le 03 juin 2014	
	maison individuelle 3 logements	Nicolas GUEDON SCI COLUKRIS	le Clos des Chênes	accepté le 13 juin 2014 accepté le 23 juin 2014	
Permis d'aménager	lotissement 12 lots	TERRINVEST	route des Sorbières	accepté le 27 juin 2014	
déclarations préalables	division terrain en 1 lot	DERDERIAN Philippe	Montée de l'Eglise	acceptée le 03 juin 2014	
	extension maison individuelle	GOURDIN Philippe	Chemin de Planbois	acceptée le 06 juin 2014	
	pose d'un portail et complément de clôture	SCI La Dames de St Exupéry	21 rue de Brissons	acceptée le 10 juin 2014	
déclarations préalables	division terrain en 1 lot	FERNANDES Vasco	Chemin de Combe la Saume	acceptée le 02 juillet 2014	
	création nouvelle entrée	MINJAT Christian	route des Sorbières	en cours	
Permis de construire en cours d'instruction	création d'un abri bois ouvert	GENILLON Dominique	Impasse des Lilas	en cours	
	maison individuelle	FERNANDES Vasco	Chemin de Planbois	en cours	
	maison individuelle garage	CANET Grégory ZANETTA Cédric	route des Etraits Rue du David	en cours en cours	

## ➤ Point PLU

Monsieur Robert BALLEFIN donne au Conseil Municipal le détail de la procédure en vue de l'élaboration du futur PLU de la commune.

Prochainement le Conseil Municipal va être amené à se prononcer sur la délibération prescrivant la révision d'un plan local d'urbanisme (PLU).

Monsieur le Maire rappelle l'enjeu de cette révision et insiste sur l'implication de tous les élus sur le sujet.

### LE PLAN NATIONAL CANICULE (PNC)

---

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Guadalupe GOICHOT, référente en action sociale.

Ce plan est activé du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2014 afin de prévenir et limiter les effets sanitaires d'une vague de chaleur. Il a pour objectif :

- ⇒ D'anticiper l'arrivée d'une canicule.
- ⇒ De définir les actions à mettre en œuvre au niveau local pour limiter les effets sanitaires.
- ⇒ D'adapter les mesures de prévention et de gestion au niveau territorial en portant une attention particulière aux populations à risque (personnes âgées, personnes handicapées, vulnérables et isolées)

Ce plan comporte 4 niveaux :

- ⇒ Niveau 1 : « veille sanitaire » permet aux services publics du département de vérifier le bon fonctionnement des dispositifs d'alerte, le repérage des personnes vulnérables (message vert de la vigilance météorologique).
- ⇒ Niveau 2 : « avertissement chaleur », attention aux activités sportives, jardinage, bricolage (message jaune de la vigilance météorologique).
- ⇒ Niveau 3 : « alerte canicule », mobilisation des pouvoirs publics dans le domaine sanitaire et social, déclenché par le préfet : activation de registres communaux avec aide aux personnes (message orange de la vigilance météorologique).
- ⇒ Niveau 4 : « mobilisation maximale », déclenché au niveau national avec coordination de l'Etat (message rouge de la vigilance météorologique).

En Isère, les seuils d'alerte ont été définis comme suit : 19° la nuit et 34° le jour pendant 3 jours consécutifs et apparition du pictogramme canicule sur la vigilance météorologique.

La commune : - identifie les personnes vulnérables concernées, tient un registre nominatif communal, informe les administrés, collecte les demandes d'inscription, assure la conservation, la mise à jour et la confidentialité et communique le registre au préfet sur sa demande en cas du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence (PAU).

- s'assure de la préparation des services intervenant auprès des personnes vivant à domicile.
- recense les associations de bénévoles susceptibles d'intervenir auprès des personnes âgées et handicapées.
- recense les lieux climatisés relevant d'une gestion municipale ou facilement accessible pour accueillir les personnes à risque.
- surveille la qualité de l'eau.

La plateforme téléphonique (canicule info service) vous informe au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Une information sur le plan canicule circule sur le panneau lumineux de la commune.



Monsieur Damien MICHALLET, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer un ou des référents, auprès de la CAPI, sur la commune afin de participer activement à la lutte contre l'ambroisie.

Sont nommés : Guadalupe GOICHOT, Véronique CANET et Nicolas ALLAROUSSE.

Référent employé communal : Mathieu GANDY

Madame Guadalupe GOICHOT fait part au Conseil Municipal de l'importance de l'action qui doit être menée dans la lutte contre l'ambroisie et ses conséquences sur la santé.

### **AMBROISIE : ATTENTION ALLERGIE !**

- L'ambroisie est une plante invasive, annuelle et dont le pollen émis en fin d'été est particulièrement allergisant.
- La région Rhône-Alpes est la région française la plus affectée par la diffusion de pollens d'ambroisie.
- Les principales manifestations cliniques sont pour les personnes sensibles : les rhinites, les conjonctivites, les trachéites qui peuvent parfois déclencher des formes d'asthme assez graves.
- Environ 15% de la population est touchée durant l'été ce qui génère pour la région Rhône-Alpes des coûts de santé estimés à 15 millions d'Euros.

Lutter contre l'ambroisie :

1/ la prévention : identifier les zones d'infestations, elles se développent sur les terres non-végétalisées, mal entretenues, à l'abandon, en friches ou en jachères, bords de routes, grèves de rivières, champs de tournesol.

2/ les différents stades de développement :

Levée d'avril à juin

Croissance en juillet

Fleuraison en août

Pollinisation en septembre

Formation des graines et semis d'octobre à novembre

3/ Lutte curative et élimination :

L'arrachage de préférence avant fleuraison est un moyen de lutte curatif, efficace et adapté.

Le fauchage thermique infrarouge et le broyage avec aspiration

La végétalisation des terrains car l'ambroisie se développera moins facilement

Action locale : rôle du référent ambroisie

Communiquer et informer :

- Sensibilisation et information
- Diffusion de documents
- Communication (bulletin municipal)

L'acteur de la prévention :

- repère des plants
- recense les signalements
- conseille sur les techniques de lutte
- assiste le maire pour l'arrêté préfectoral

Acteur de la concertation et de la médiation (CAPI, agriculteurs)

Un projet de loi sera proposé cet automne : le but est d'amener une lutte obligatoire contre cette plante sur tout le territoire.

Une application et un site web existent pour signaler l'ambrosie. Cette plate-forme contient des informations sur cette plante.

Madame Guadalupe GOICHOT précise que dès septembre, il y aura une formation pour le référent ambrosie.

## POINT HYGIENE ET SECURITE

---

Madame Guadalupe GOICHOT, référente en hygiène et sécurité fait part au Conseil Municipal des actions menées dans ce domaine :

. Actions menées :

- Listing des besoins en hygiène des bâtiments communaux (savon liquide, papier à usage unique, poubelles, distributeurs de papier WC).
- Entretien avec Mme ANSELME (école, élémentaire)  
Mr GUILLAUME (école maternelle)  
Mr GIRARD (centre aéré) Pour mieux cerner leurs besoins en hygiène et sécurité.

La journée en hygiène et sécurité des aliments pour le personnel de la cantine a permis une remise à jour des bonnes pratiques et l'élaboration de recommandations.

Une visite sera effectuée une fois par trimestre pour le suivi et le recueil d'informations.

## DATE PROCHAINES REUNIONS PUBLIQUES DE QUARTIERS

---

Monsieur Damien MICHALLET, Maire, rappelle au Conseil Municipal que conformément à ce qu'il avait été dit lors de la campagne des municipales des réunions publiques en direction des différents quartiers de la commune.

Les dates retenues sont les suivantes :

- Quartier du Haut Bonce : Samedi 13 Septembre 2014 à 10h en salle du Conseil Municipal
- Quartier du Chaffard : Samedi 04 octobre 2014 à 10h salle du Chaffard
- Quartier du Village : Samedi 18 octobre 2014 à 10h au Foyer

Une information sera faite auprès des habitants concernés.

## QUESTIONS DIVERSES

---

- Attribution secteur de distribution pour les bulletins municipaux et lettres aux Satolassiens
- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de l'association du « Carillon Rhônalpin » qui souhaite que les églises et mairies de la région Rhône-Alpes fassent sonner une cloche dans chaque commune, le 1<sup>er</sup> août 2014 entre 14h et 15h pour le centenaire de la déclaration de la première guerre mondiale.

- Maison GALLARDO – Route de la Bourbre Le Chaffard, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des recherches sur les propriétaires ont été entreprises. Cet achat s’inscrit dans la continuité du projet d’aménagement du site du Chaffard.
- Une réunion du comité de Pilotage « station d’épuration de Traffeyère » aura lieu le mardi 16 septembre 2014 de 17h à 19h en salle de projection située au rez-de-chaussée du centre administratif de la CAPI – 17 Avenue du Bourg, 38080 l’Isle d’Abeau.

L’ordre du jour portera sur la station d’épuration de Traffeyère avec :

- 1/ Présentation de l’historique de l’opération ;
- 2/ Calendrier prévisionnel de la relance de la consultation ;
- 3/ Plan de financement pluriannuel ;
- 4/ Information générale de son incidence sur le prix de l’assainissement.

Problème « odeurs » au Chaffard : un relevé quotidien est effectué.

- Courrier de l’AMF : Monsieur le Maire donne lecture de la motion de soutien à l’action de l’AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l’Etat. Il propose au Conseil Municipal de signer cette motion. Celui-ci lui donne son accord.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. MINJAT, une réponse sera faite prochainement par la commission. Monsieur le Maire rappelle que les travaux de démolition doivent être effectués le plus rapidement possible pour sécuriser la propriété mitoyenne. Il rappelle que le point d’apport volontaire est de la compétence du SMND.
- Demande de participation financière pour l’installation d’un écran géant par le comité des fêtes le 13 juillet 2014. Monsieur le Maire rappelle qu’un accord de principe de la mairie avait été donné à la condition que la France soit en finale.
- Le feu d’artifice du 13/07/2014 sera tiré cette année de l’école élémentaire.
- Madame Véronique CANET, adjointe chargée de la communication présente la charte graphique qui sera utilisée pour l’ensemble des documents de la mairie.
- Madame Marie BERCHET donne un compte rendu des AG du Basket et de la Gym.
- Monsieur Maurice ROGEMOND informe le Conseil Municipal que le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable pour l’usine de méthanisation à Colombier-Saugnieu.
- CAPI - Monsieur le Maire demande qu’à chaque réunion du Conseil Municipal un tour de table soit effectué afin qu’un compte rendu sommaire de chaque commission de la CAPI soit donné. Il insiste sur la nécessité et l’intérêt d’aller à toutes les commissions.
- Monsieur Robert BALLEFIN informe le Conseil Municipal qu’une étude est lancée au sein de la SARA pour la création d’un parking poids lourds d’environ 70 places dans la ZAC de Chesnes.
- Roger MILLY, en tant que vice président du SMABB, informe le Conseil Municipal qu’il fera à la rentrée une présentation des projets du SMABB.

Après l’évocation des questions diverses, la séance est close à 23H45

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 31 JUILLET 2014 à 18 heures 30**